



Commune de Cologny

Dans sa séance du 25 septembre 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal
décide à l'unanimité (16 voix)

1. D'accepter l'ouverture d'un crédit d'engagement de 235 000 F destiné à financer la gestion centralisée et l'adaptation des installations des parkings publics de La Forge, sis route de La-Capite 16, et du CSC, sis chemin de la Tulette 8.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de ces dépenses sur le compte de la commune auprès de la Banque Cantonale de Genève.
3. De comptabiliser les recettes et les dépenses nettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2015 à 2024.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 novembre 2014.

Cologny, le 3 octobre 2014

La Présidente du Conseil municipal :

Catherine PAHNKE